

# DEMARCHE EN VUE D'UNE INSCRIPTION EN 2<sup>de</sup> DESIGN ET ARTS APPLIQUES AU L.T.P. SAINTE GENEVIEVE

Dès le début  
du mois de février :

DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Après un premier examen du dossier

La candidature  
est refusée

OU

Le candidat et ses parents  
sont invités à une réunion d'information

PARTICIPATION A LA REUNION D'INFORMATION  
pendant laquelle le candidat est informé sur la formation,  
et sur les exigences propres à Ste Geneviève.

Après la réflexion de l'élève et des parents

Le candidat décide  
de ne plus donner  
suite à sa demande  
d'admission en 2AA

OU

Le candidat décide de poursuivre la procédure en vue d'une  
inscription et fait parvenir à l'école le **COMPLÉMENT DU DOSSIER**  
(le questionnaire de motivation, le montant  
des frais de procédure etc...)

Après la fin  
du 2ème trimestre :

Le candidat accompagné de son (ses) parent(s) rencontre  
le représentant du Chef d'Etablissement (M. Nawrocki ou M. Moriceau)

Après l'Entretien de Motivation la Commission  
d'Admission prononce :

LE REFUS DEFINITIF

Convocation du candidat  
seul pour un ENTRETIEN  
DE MOTIVATION

L'INSCRIPTION SUR LA  
LISTE D'ATTENTE PROVISoire

L'ADMISSION (1)

LE REFUS DEFINITIF

L'ADMISSION (1)

ENVOI DU BULLETIN  
DU 3ème TRIMESTRE

LE REFUS DEFINITIF

L'INSCRIPTION SUR LA  
LISTE D'ATTENTE DEFINITIVE

L'ADMISSION (1)

Dès que les places se libèrent  
(au plus tard début septembre)

LE REFUS DEFINITIF

L'ADMISSION (1)

(1) L'admission ne devient définitive qu'après le dépôt des derniers éléments du dossier (bulletin du 3ème trimestre, versement d'arrhes etc...)

**Remarque** : Cette admission est annulée si, à l'issue du 3ème trimestre, le candidat n'a pas son passage en **2de Générale et Technologique**.